

POLITIQUES LINGUISTIQUES **ET LANGUES AUTOCHTONES D'ENSEIGNEMENT** **DANS L'EUROPE DES VINGT-SEPT**

Colloque international
(Paris, 28-30 juin 2012)

Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées
CLILLAC-ARP

L'UFR EILA et l'équipe de recherche CLILLAC-ARP organisent un colloque international intitulé « Politiques linguistiques et langues autochtones d'enseignement dans l'Europe des vingt-sept ». Ce colloque, qui se déroulera à l'Université Paris Diderot–Paris 7 du 28 au 30 juin 2012, est organisé sous la direction de José Carlos Herreras.

L'Union européenne comporte aujourd'hui vingt-sept pays. Sa composition actuelle est le résultat de six élargissements successifs, réalisés à partir du noyau des six pays fondateurs, signataires du Traité de Rome en 1957 (l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas). Le premier élargissement, qui s'est produit en 1973, a permis à trois pays (le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni) de rejoindre la Communauté; en 1981 un nouveau pays (la Grèce), puis en 1986 deux autres (l'Espagne et le Portugal) feront également partie de la Communauté; en 1995, sous sa nouvelle appellation, l'Union européenne accueille trois pays (l'Autriche, la Finlande et la Suède) et en janvier 2004, dix autres nouveaux pays (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) intègrent l'Union ; suivis finalement, en 2007, de deux autres pays, la Bulgarie et la Roumanie.

Du point de vue linguistique, l'élargissement de l'Union européenne a impliqué l'augmentation du nombre de langues officielles, passant de quatre, au départ, à 23 langues aujourd'hui. Il faut, cependant, souligner que si nombreuses sont les langues officielles de l'Union européenne, plus nombreuses encore sont les langues parlées sur le territoire de l'Union qui ne jouissent pas de ce statut. En effet, dans de nombreux pays de l'Union la diversité linguistique est la règle et, outre les 23 langues officielles, précédemment citées (exception faite des langues des migrants), sur le territoire de l'Union sont encore parlées plus d'une cinquantaine d'autres langues. Ces dernières, selon les pays, peuvent ne jouir d'aucun statut d'officialité ou bien avoir un statut de langue officielle dans une partie, plus ou moins étendue, du territoire du pays. D'autre part, étant donné que les frontières linguistiques ne correspondent pas aux frontières administratives, dans le cas des langues communes à plusieurs pays, la même langue peut avoir un statut différent d'un côté et de l'autre de la frontière.

Le statut d'une langue dans un pays donné est souvent déterminant pour délimiter la place qui lui est réservée au sein du système éducatif, dans lequel elle peut être langue enseignée, langue véhiculaire d'enseignement, ou bien elle peut en être exclue.

En Europe, au cours du XXème siècle, les langues d'enseignement ont été, en général, dans la plupart des pays des langues d'Etat. Il est vrai qu'il existe des textes – notamment la Convention de l'Unesco du 14/12/1960, inspirée de l'article 2 de la « Déclaration universelle des droits de l'homme », adoptée et proclamée par l'assemblée générale des Nations unies le 10/12/1948 –, qui concerne la lutte contre la discrimination des minorités et en faveur de l'enseignement dans leurs langues, mais il faudra attendre le dernier quart du siècle pour que les gouvernements prennent conscience du problème. Sous l'impulsion de l'Union européenne et, surtout, du Conseil de l'Europe qui élabore la « Charte des langues régionales ou minoritaires » (5 novembre 1992), les minorités linguistiques vont voir reconnaître leurs droits – notamment dans le domaine éducatif –, de façon inégale sur l'ensemble de l'Europe, puisque tous les pays de l'Union européenne n'ont pas signé la Charte ou l'ont signée mais ne l'ont pas ratifiée, et ceux qui l'ont signée et ratifiée ne l'appliquent pas tous de la même façon.

La thématique du colloque est organisée autour de deux axes :

1.- Un premier axe portera sur les langues et la normalisation des systèmes linguistiques, qui peut faciliter ou, au contraire, compliquer l'introduction de la langue régionale dans le système éducatif. En effet, lorsqu'on veut enseigner une langue, ce qui est, en général, une phase antérieure à celle de l'enseignement dans la langue, il est nécessaire que son système linguistique ait été normalisé afin de pouvoir enseigner un modèle de langue commun – c'est-à-dire un modèle de langue soumis à un certain nombre de règles, à une grammaire –, sur l'ensemble du territoire concerné.

2.- Le deuxième axe sera consacré aux pays de l'Union présentant des situations linguistiques complexes afin d'analyser et d'évaluer les solutions envisagées dans ces pays pour assurer la présence des langues parlées sur leurs territoires dans les différents niveaux du système éducatif (préélémentaire, primaire, secondaire, supérieur).

Le questionnement sur ce deuxième axe pourrait porter, par exemple, sur le statut de la langue régionale par rapport à la langue d'Etat dans le système éducatif, la répartition des matières enseignées en langue régionale / langue d'Etat, le caractère de l'enseignement en langue régionale (obligatoire, facultatif, concernant l'ensemble du pays, une région donnée...), les répercussions de l'introduction des langues régionales dans le système éducatif (réactions de la population : acceptation, refus...), les perspectives d'avenir de l'enseignement en langue régionale, etc.

Langues de travail : français, espagnol, anglais et allemand

Pré-inscription et résumés : avant le 15 novembre 2011

Les participants sont invités à envoyer, avant le 15 novembre 2011, les fiches de pré-inscription et leurs propositions de communication (ou poster) sous forme électronique à José Carlos

Herreras <jch+colloque@eila.univ-paris-diderot.fr> ET, en fonction de la langue de communication, AUSSI à :

- Français : Elisabeth Navarro <Elisabeth.Navarro@eila.univ-paris-diderot.fr>;
- Espagnol: Ariadna Barroso Calderón <abarroso@eila.univ-paris-diderot.fr>;
- Anglais : Ann-Marie Kilgallon <amkilga@eila.univ-paris-diderot.fr>;
- Allemand : Lucrèce Friess <lfriess@eila.univ-paris-diderot.fr>.

Les résumés ne doivent pas dépasser une page A4 (Times New Roman 12). Chaque résumé doit porter le titre de la communication ou du poster, le(s) nom(s) de l'intervenant / des intervenants, l'affiliation et une adresse de contact.

Les participants seront informés de l'acceptation de leur contribution vers la mi-décembre. La deuxième circulaire sera envoyée au début du mois de janvier à ceux qui auront répondu affirmativement à la première circulaire.

Inscription définitive et frais d'inscription : avant le 30 mars 2012

Les inscriptions définitives et le règlement des frais d'inscription doivent être effectués avant le 30 mars 2012.

Frais d'inscription :

Enseignant ou enseignant-chercheur : 150 € (prix incluant les *Actes* du colloque)

Accompagnateur : 100 €

Etudiant (moins de 25 ans) : 100 €

Auditeur libre : 100 €

Institution / Entreprise : 250 €

Les informations concernant les modalités de règlement des frais d'inscription seront communiquées dans la deuxième circulaire.

Calendrier :

Pré-inscription et résumés : avant le 15 novembre 2011

Notification d'acceptation : 15 décembre 2011

Deuxième circulaire : début janvier 2012

Règlement des frais d'inscription : avant le 30 mars 2012

Comité scientifique :

Stamatis BEIS, Académie d'Athènes

Philippe BLANCHET, Université Rennes 2

Jean-Michel BENAYOUN, Université Paris Diderot

Denis COSTAOUEC, Université Paris Descartes

José Carlos HERRERAS, Université Paris Diderot

John HUMBLEY, Université Paris Diderot

Marilena KARYOLEMOU, Université de Chypre
Jean-Marie KLINKENBERG, Université de Liège
Natalie KÜBLER, Université Paris Diderot
José Ramón MORALA, Université de León
Claude TRUCHOT, Université de Strasbourg
Henriette WALTER, Université Rennes 2

Comité d'organisation :

Sous la direction scientifique de José Carlos HERRERAS
Jean-Michel BENAYOUN, Directeur de l'UFR
Pascal CABAUD, Coordination technique
Ariadna BARROSO CALDERON, Coordinatrice linguistique (espagnol)
Lucrèce FRIESS, Coordinatrice linguistique (allemand)
Ann-Marie KILGALLON, Coordinatrice linguistique (anglais)
Elisabeth NAVARRO, Coordinatrice linguistique (français)

Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées
CLILLAC-ARP

COLLOQUE INTERNATIONAL
POLITIQUES LINGUISTIQUES ET LANGUES AUTOCHTONES D'ENSEIGNEMENT
DANS L'EUROPE DES VINGT-SEPT

Paris, 28-30 juin 2012

Formulaire de pré-inscription
(à envoyer avant le 15 novembre 2011)

Madame Monsieur

Nom:..... Prénom:.....

Adresse institutionnelle:.....

Poste occupé:.....

Adresse de contact:.....

Téléphone:.....Fax:.....

Courriel:.....

Je souhaite participer au colloque:

- Je présenterai une communication: Oui Non

- Je présenterai un poster: Oui Non

Thème 1 Thème 2

Titre provisoire de la contribution:

.....

Je peux suivre les communications en : Français Espagnol Anglais Allemand .

Je serai accompagné de.....personne(s)